**Programme ERASMUS+ année scolaire 2022-2023**

**Programme de mobilités en Espagne de 10 stagiaires**

**Les périodes des mobilités se dérouleront sur deux périodes avec la constitution de 2 groupes distincts :**

* du dimanche 22 janvier au samedi 18 février 2023 : 1er groupe de 5 stagiaires
* du dimanche 12 mars au samedi 08 avril 2023 : 2ème groupe de 5 stagiaires

**Les dates de stage sont :**

* du lundi 23 janvier au vendredi 17 février 2023 inclus : 1er groupe
* du lundi 13 mars au vendredi 07 avril 2023 inclus : 2ème groupe

Les 10 stagiaires seront pris en charge les dimanches 22/01/23 et 12/03/23 par les familles d’accueil à l’aéroport ou au point de rencontre convenu (en cas de transfert de l’aéroport par bus vers une autre ville ou un autre lieu). De même ils seront ramenés les samedis 18/02/23 et 08/04/23 par les familles d’accueil à l’aéroport ou au point de rencontre convenu.

**Entreprises d’accueil :**

10 stagiaires à répartir suivant la filière et la spécialité du baccalauréat professionnel :

* 7 stagiaires préparant le Bac Pro ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne) : 1er groupe (2) et 2ème groupe (5)

Postes visés : assistant en soins, accompagnant des personnes fragilisées, dépendantes ou handicapés en structure.

* 3 stagiaires préparant le Bac Pro AGORA (assistance et gestion des organisations et de leurs activités) : 1er groupe

Postes visés : assistant de gestion, gestionnaire, employé administratif ou secrétaire, assistant ressources humaines, assistant comptable, assistant commercial.

**Calendrier de travail :**

Le nombre d’heures à effectuer par semaine est fixé à 32 heures. La répartition hebdomadaire de ces heures (sur 4-5 voire 6 jours) doit être portée à la connaissance du référent pour l’établissement de la convention (contrat pédagogique). Le nombre de jours de congés doit être également précisé.

**Hébergement :** choix prioritaires

* Proximité géographique : logements situés à proximité du lieu de stage ;
* Types d’hébergement souhaités :
1. Familles d’accueil : avec une prise en charge par la famille du petit déjeuner, du déjeuner « Lunch pack » à transporter et dîner.
2. A défaut, résidences étudiantes ou internats des établissements scolaires (avec service restauration interne) incluant le petit déjeuner et le dîner.

**Transports locaux :**

* Prise en charge d’une carte de transports illimités ou d’un abonnement hebdomadaire ou mensuel (type Passe Navigo) pour tout le séjour.
* Prise en charge du titre de transport (aller et retour) pour le transfert de l’aéroport jusqu’au point de rencontre avec les familles.

**Encadrement du groupe pendant toute la durée du séjour :**

* Désignation et rémunération d’un référent local, interface entre les stagiaires, les entreprises/structures, les familles d’accueil et le référent français ERAEI responsable du projet ERASMUS.

**Clauses de remboursement en cas d’annulation du projet pour les raisons suivantes :**

* Cas de force majeure (crise sanitaire et forte limitation de la circulation des personnes dans l’UE)
* Annulation candidature.

**Hébergement et frais de transports des accompagnateurs**

**1er groupe**

**DEPART : 1 accompagnateur**

Aller : dimanche 22/01/2023 (matin)

Retour : mercredi 25/01/2023 (soir)

**Prévoir pour l’accompagnateur :**

3 nuitées (appartement ou chambre d’hôtel) sans prise en charge des frais de restauration et déplacements.

**RETOUR : 2 accompagnateurs-évaluateurs**

Aller : mercredi 15/02/2023 (matin)

Retour : samedi 18/02/2023 (soir)

**Prévoir pour les 2 accompagnateurs-évaluateurs**

3 nuitées (appartement ou chambres d’hôtel X 2) sans prise en charge des frais de restauration et de déplacements.

**2ème groupe**

**DEPART : 1 accompagnateur**

Aller : dimanche 12/03/2023 (matin)

Retour : mercredi 15/03/2023 (soir)

**Prévoir pour l’accompagnateur :**

3 nuitées (appartement ou chambre d’hôtel) sans prise en charge des frais de restauration et de déplacements.

**RETOUR : 2 accompagnateurs-évaluateurs**

Aller : mercredi 05/04/2023 (matin)

Retour : samedi 08 /04/2023 (soir)

**Prévoir pour les 2 accompagnateurs – évaluateurs :**

3 nuitées (appartement ou chambres d’hôtel X 2) sans prise en charge des frais de restauration et de déplacements.